



Politique environnementale

EMAS

Date : 15/03/2018

L'Institut national d'assurance-maladie (INAMI) est une institution publique fédérale de sécurité sociale. L'INAMI joue un rôle crucial dans le cadre des soins de santé et des indemnités accordées en cas d'incapacité de travail. Il organise, gère et contrôle l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités. L'Institut assume des missions très diversifiées qu'elle exécute en étroite concertation avec ses partenaires : les mutualités, les représentants des personnes actives dans les soins de santé (les dispensateurs de soins individuels et les institutions) et les représentants des syndicats et des employeurs. L'INAMI occupe 5 bâtiments à Bruxelles près de Montgomery (Woluwe-Saint-Pierre) et dispose de 9 bureaux régionaux.

Depuis quelques années déjà, l'INAMI accorde une importance considérable aux incidences environnementales de ses activités. En témoigne le lancement de différents projets visant entre autres à réduire considérablement la consommation de papier. Dans le cadre de son troisième Contrat d'administration (2010-2012), l'INAMI a résolument opté pour une politique durable intégrée, notamment par l'introduction du système de management environnemental EMAS. Cet engagement a été confirmé dans le quatrième et le cinquième Contrat d'administration. Un coordinateur EMAS a été désigné pour mener à bien l'introduction du projet EMAS.

Le champ d'application actuel du système de gestion environnementale porte sur son siège central: les bâtiments sis Avenue de Tervueren 211 et rue du Collège Saint-Michel 67, tous deux à 1150 Woluwe-Saint-Pierre. Parallèlement, nous nous soucions déjà d'assurer la continuité du système de management environnemental après le déménagement vers le nouveau bâtiment (Health on the Move).

Au cours des prochaines années, le projet Health on the Move aura une importante influence sur l'impact environnemental de l'organisation du fait qu'il faudra miser sur une gestion immobilière rationnelle (déménagement), sur une numérisation accrue et sur l'application des principes du nouveau mode de travail (Activity Based Working, clean desk, ...).

Les lignes de force du projet EMAS (« Eco-Management and Audit Scheme ») sont fixées dans le règlement n° 1221/2009 et dans le règlement nr. 2071/1505 du Parlement européen et du Conseil. Les principales caractéristiques de ce système sont :

- un engagement à améliorer continuellement les performances environnementales,
- un engagement à se conformer entièrement aux exigences légales et autres exigences relatives à ses aspects environnementaux,
- un engagement à accroître la conscience environnementale de tous les membres du personnel de l'organisation,
- un engagement à prévenir la pollution.

D'une part, l'INAMI continuera à s'engager à réduire les effets environnementaux négatifs de ses bâtiments actuels et de ses activités. **Tout en se focalisant sur les processus actuels**, il a fixé et confirmé les objectifs environnementaux suivants :

- réduction de la consommation énergétique, d'eau et papier
- meilleure gestion et réduction des déchets
- amélioration de la mobilité durable
- former et responsabiliser le personnel aux questions environnementales
- consulter et communiquer avec nos parties prenantes

D'autre part, il concentrera également ses efforts **sur ses futurs processus** qui seront mis en œuvre dans le nouveau bâtiment :

- Faire des achats plus durables et intégrer une perspective de cycle de vie.
- dématérialiser grâce au dossier électronique et d'autres applications et matériel informatiques.
- collaborer avec d'autres IPSS et pouvoirs publics.

La mise en place du système de management environnemental EMAS ne constitue que l'amorce d'un processus d'amélioration continue, tant au niveau du fonctionnement du système qu'au niveau des performances environnementales de l'INAMI. Pour que le projet EMAS puisse être couronné de succès, la collaboration de chaque membre du personnel s'avère indispensable.

Les objectifs, les indicateurs et le programme d'action seront évalués conformément à la norme EMAS. Les résultats seront communiqués annuellement à l'ensemble du personnel ainsi qu'à nos partenaires et au public.

Le Comité de direction
15 mars 2018

Johan De Cock
Administrateur général

Alain Ghilain
Digitally signed by Alain Ghilain
DN: cn=Alain Ghilain, o, ou,
email=Alain.Ghilain@riziv.fgov.be, c=US
Date: 2018.05.18 12:54:01 +02'00'

Alain Ghilain
Directeur général f.f.
Service des soins de santé

Dr. Jo Maebe
Médecin-directeur général f.f.
Service d'évaluation et de contrôle médicaux

Mia Honinckx
Directeur
Fonds des accidents médicaux

Benoit Collin
(Signature)
Digitally signed by Benoit Collin
(Signature)
DN: c=BE, cn=Benoit Collin (Signature),
sn=Collin, givenName=Benoit Martin,
serialNumber=59021612566
Date: 2018.05.18 11:54:48 +02'00'

Benoît Collin
Administrateur général adjoint

François Perl
Directeur général
Service des indemnités

Patricia Heidbreder
Directeur général
Service du contrôle administratif